/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-176 du 15 Juin 1995

portant abrogation du Décret N°91-246 du 31 Octobre 1991 portant nomination de Responsables au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères, uniquement en ce qui concerne Messieurs Raphaël POSSET et Pierre BADET.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-246 du 31 Octobre 1991 portant nomination de Responsables au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères ;

VU les lettres de démission des intéressés pour incompatibilité avec leurs nouvelles fonctions de Députés à l'Assemblée Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Juin 1995 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°91-246 du 31 Octobre 1991 portant nomination de Responsables au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères, uniquement en ce qui concerne Messieurs Raphaël POSSET et Pierre BADET, respectivement Chargé de Mission et Conseiller Technique à la Sécurité du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 Juin 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

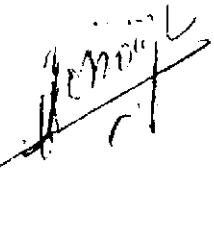

Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 GCONB-DCCT-INSAE 3 BN-DAN-DLC 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA FASJEP 3 INTERESSES 2 JORB 1.-